

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 323/02

ÉFAI – 020702 – AMR 23/121/02

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / CRAINTES DE « DISPARITION »

COLOMBIE

Arnulfo Tuberquia (h), agriculteur, membre de la communauté pacifique de San José de Apartadó

Londres, le 30 octobre 2002

Selon les informations recueillies par Amnesty International, Arnulfo Tuberquia, membre de la communauté pacifique de San José de Apartadó, a été enlevé par des paramilitaires entre le 20 et le 23 octobre. On ignore où il se trouve actuellement, et il est à craindre qu'il ne soit en danger.

Le 20 octobre, selon certaines sources, un grand nombre de paramilitaires ont fait irruption au milieu d'un groupe de maisons dépendant des hameaux de La Unión et d'El Porvenir, qui appartiennent eux-mêmes à la communauté de San José de Apartadó. Ils y sont restés là pendant trois jours, au cours desquels ils ont harcelé les habitants de la communauté pacifique, leur ont dérobé des biens et les ont accusés de collaborer avec la guérilla. D'après certaines informations, ils ont également enlevé trois autres habitants de la région, qui ont par la suite été libérés.

Bien que cette offensive ait été signalée aux autorités nationales, les forces armées ne sont arrivées à La Unión que le 24 octobre, alors que les paramilitaires avaient déjà quitté les lieux.

Les forces armées sont restées dans la région et voleraient des vivres et du matériel à la population civile. Le 26 octobre, elles auraient interpellé plusieurs agriculteurs qui tentaient de rejoindre le centre ville de San José de Apartadó depuis El Porvenir. Les paysans ont été menacés d'une nouvelle offensive paramilitaire. De nombreux membres de la communauté ont été contraints de se réfugier dans le village de San José de Apartadó.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La communauté de San José de Apartadó est située dans la municipalité d'Apartadó, dans le département d'Antioquia. En mars 1997, les habitants de 17 communautés de San José de Apartadó ont proclamé qu'ils formaient une « communauté pacifique » et ont demandé aux combattants de rester en dehors de leur territoire. Ils ont appelé les forces de sécurité, leurs alliés paramilitaires et les groupes armés d'opposition à respecter le droit à la neutralité dont ils pouvaient se prévaloir en tant que civils, ainsi que leur droit à la vie. Depuis lors, plus de 70 membres de cette communauté ont été tués par des paramilitaires opérant avec le soutien de l'armée ou par des groupes armés d'opposition. La majorité de ces homicides sont toutefois imputables aux paramilitaires, qui ont pu mettre en place des postes de contrôle et opérer sans être inquiétés dans la région bien que l'armée colombienne y soit présente en force.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

– dites-vous préoccupé par la sécurité d'Arnulfo Tuberquia, dont on est sans nouvelles depuis le 20 octobre, et exhortez les autorités à prendre immédiatement les mesures qui s'imposent pour déterminer où il se trouve ;

– faites part de votre préoccupation quant à la sécurité des membres de la communauté pacifique de San José de Apartadó (département d'Antioquia), compte tenu de l'incursion paramilitaire dont elle a récemment été la cible ;

– demandez aux autorités quelles mesures elles comptent prendre pour garantir la protection des personnes menacées, en accord avec ces dernières ;

– demandez instamment que soit ouverte une enquête approfondie et impartiale sur cette incursion et les menaces de nouvelles offensives, que les conclusions de ces investigations soient rendues publiques, et que les responsables présumés soient déférés à la justice ;

– déclarez-vous inquiet au vu du renforcement des effectifs paramilitaires dans la région, et exhortez les autorités à prendre des mesures afin de protéger la population civile ;

– rappelez aux autorités que si elles ne font rien pour garantir la sécurité de la population civile, elles conforteront l'idée que les paramilitaires opèrent avec la complicité des forces de sécurité ;

– engagez les autorités à mener une enquête exhaustive et impartiale sur les liens existant entre les forces de sécurité et les groupes paramilitaires qui opèrent dans le département d'Antioquia, à rendre publics les résultats de ces investigations, et à traduire en justice les membres des forces de sécurité soupçonnés de soutenir ces groupes ou de coopérer avec eux ;

– exhortez les autorités à prendre immédiatement des mesures pour démanteler les groupes paramilitaires, conformément aux nombreuses recommandations des Nations unies.

APPELS À :

Président de la République :

Sr. Presidente Álvaro Uribe Vélez
Presidente de la República de Colombia
Palacio de Nariño
Carrera 8 No. 7-26
Santafé de Bogotá, Colombie

Télégrammes : Presidente de la República, Bogotá, Colombie

Telex : 44281 PALP CO

Fax : +57 1 566 20 71 / 576 20 78

Formule d'appel : *Excelentísimo Sr. Presidente, / Monsieur le Président de la République,*

Ministre de l'Intérieur et de la Justice :

Dr. Fernando Londoño Hoyos
Ministro del Interior y de Justicia
Ministerio del Interior
Palacio Echeverry
Carrera 8a, No. 8-09, Piso 2o.
Santafé de Bogotá, Colombie

Télégrammes : Ministro del Interior, Bogotá, Colombie

Fax : +57 1 566 4573

Formule d'appel : *Sr. Ministro, / Monsieur le Ministre,*

Defensor del Pueblo (médiateur) :

Sr. Eduardo Cifuentes Muñoz
Defensor del Pueblo
Defensoría del Pueblo,
Calle 55, No. 10-32/46 office 301
Santafé de Bogotá, Colombie

Télégrammes : Defensor del Pueblo, Bogotá, Colombie

Fax : +57 1 640 0491

Formule d'appel : *Estimado Sr. Cifuentes Muñoz, / Monsieur,*

COPIES À :

Organisation non gouvernementale de défense des droits humains :

Corporación Jurídica Libertad
Carrera 47 N° 50-24, of. 510,
Santafé de Bogotá
Colombie

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 11 DÉCEMBRE 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*